CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les processions

Les catholiques ultramontains ont l'intention de recommencer dimanche prochain la manifestation qu'ils ont faite l'année dernière, en faveur du rétablissement des processions à Roubaix.

A cet effet, ils ont lancé partout des circulaires, invitant les catholiques à se rendre dimanche prochain, à onze heures, sur **la Grande Place.**

Il y aura des départs de chaque paroisse. **Les manifestants seront précédés du drapeau tricolore.** (Pourquoi diable pas d'une bannière du pape).

Quand tout le monde sera réuni, le cortège partira de l'église St-Martin, probablement pour se rendre à l'église Notre-Dame, puis, ajoute la circulaire, au retour après la bénédiction donnée au portail de St Martin, le cortège se portera devant la mairie, où les délégués iront, devant l'autorité municipale réclamer le rétablissement des processions !!!

Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit l'année dernière à propos de la manifestations des catholiques.

Nous disons seulement que l'autorité municipale aurait grand tort de se prêter aux ridicules prétentions des processionnards et de se trouver à la mairie pour les recevoir.

L'administration municipale a, du reste, déjà donné son avis sur la question des processions. Il est étonnant que des gens qui jamais n'ont songé à manifester dans dans la rue pour les retraites, quand M. Julien Lagache était maire, y songeassent maintenant.

Vengeance de femme

Hier dans la journée, le bruit a couru avec persistance que l'assassin du jeune Vanneste, tué et volé, avenue Ampère, près du cimetière, avait été arrêté.

On disait que l'assassin avait été arrêté sur la dénonciation de sa maîtresse et conduit au dépôt de la place Ste-Elisabeth.

Voici ce qui avait donné lieu à ce bruit qui a fait courir beaucoup de monde près du dépôt du 2e arrondissement où l'on espérait voir le misérable assassin.

Depuis quelque temps, le nommé Charles Christel, âgé de 31 ans, a quitté la nommée Marceline Druwart, âgée de 57 ans avec qui il avait vécu maritalement.

Cette dernière qui demeure rue des Longues-Haies 198, a essayé plusieurs fois de renouer les relations qui existaient entre eux auparavant, mais Charles Christel, qui a pris une nouvelle femme, Sophie Choquet, 36 ans, ménagère a refusé.

Or, jeudi soir vers l'heure Marceline Druwart alla trouver son ancien amant qui demeure rue Bernard, 26. Une discussion s'éleva au cours de laquelle, Marceline fit frapper par Sophie Choquet et par Charles Christel.

Toute essanglantée, Marceline Druwart courut au poste de police en déclarant avoir été frappée avec un tisonnier par Charles Christel et Sophie Choquet. La police arrêta ces deux derniers.

Dans la discussion qui avait éclaté jeudi soir, Marceline Druwart avait déclaré qu'elle était décidée à déclarer à la police que son ancien amant était l'assassin du jeune Vanneste.

Ces propos furent répétés à M. Squivez commissaire de police qui, hier matin, à la première heure fit appeler l'accusatrice à son bureau.

Marceline Druwart déclara alors que dans la nuit du crime, Charles Christel était revenu avec les genoux de son pantalon remplis de terre jaune ; elle renouvela son accusation.

Charles Christel n'a pas eu de peine à se disculper. Il a dit avoir passé sa soirée le dimanche — la veille du crime — dans un estaminet de la rue Newton, où il serait resté jusqu'à minuit. Or, on sait que vers cette heure, l'assassin aurait été vu à Lorcing, avec sa victime.

M. Chapé, commissaire de police de la rue des Ponts-Jumeaux est venu dans l'après-midi, au commissariat de la place Ste Elisabeth **pour avoir des renseignements sur l'individu arrêté — M. Chapé, on le sait, est le magistrat qui a commencé l'enquête sur ce ténébreux assassinat.**

Il est paru avec Charles Christel, qui n'était même pas lié, pour voir si ses déclarations étaient bien exactes.

Il est certain que Christel sera relâché, à moins qu'on ne le maintienne pour les coups qu'il a portés à son ancienne maîtresse.

Au fond, il n'a dans tout cela qu'une vengeance de femme délaissée qui, dédaignée, cherche à se venger sur son ancien amoureux une dénonciation.

Charles Christel a été relâché cinq heures du soir, en paraît innocent pour l'affaire du crime de la rue Ampère avant et après minuit.

Accident d'usine

Un accident est survenu hier matin vers 7 heures, au tissage Théodore Vienne, rue du Collège. Un ouvrier encolleur, Henri Lesage, demeurant rue Voltaire, 109, est tombé sur un gliss-ant. Dans sa chute, sa main a porté dans l'engrenage d'un métier qui fonctionnait. Il a deux doigts presque complètement écrasés.

Le docteur Delattre qui lui a donné les premiers soins l'a fait admettre à l'hôpital où l'amputation d'une partie du doigt a été pratiquée.

Admis à l'Hôpital

Un ouvrier trieur de déchets, Henri Bossière, âgé de 50 ans, demeurant rue du Moulin, est tombé hier matin d'une attaque d'épilepsie. Il a sporté à l'estaminet du Café Chantant, à l'angle des rues Beaurème et des Fabriques. L'accident s'étant produit là auprès de le malade fut visité par M. Moyon, médecin, qui constata que Henri Bossière avait le côté gauche complètement paralysé.

Le malade a été transporté en ambulance à l'hospital.

Suicide d'une femme

Hier matin, vers 8 heures, Mme Ursule Laquet, veuve Verbruck, âgée de 63 ans, ménagère, a été trouvée pendue dans sa chambre, rue Jean Lart 19.

La malheureuse souffrait depuis longtemps d'épilepsie. Il est certain que c'est cela qui l'a poussée à en finir avec la vie.

Le cadavre de cette femme a été transporté à la morgue de l'Hôtel-Dieu.

Congés de 7 ans de service

Par une circulaire en date du 30 mai dernier, et sur la demande de M. le ministre de la guerre, M. le Préfet du Nord fait connaître qu'il y a lieu de faire rechercher dans chaque commune, le nombre des anciens militaires, susceptibles de participer comme ayant accompli deux périodes de congés de 7 ans, au fonds de secours de 200,000 francs inscrit cette année au budget de la guerre.

Ces deux périodes doivent former une durée minimum de 13 ans de services comptés, comme en matière de pension, depuis le jour de l'incorporation au jour de la libération définitive.

Ceux qui se trouvent dans les conditions exigées sont priés de se présenter, dans le plus bref délai possible, à la Mairie (Bureau Militaire) pour fournir tous les renseignements demandés par M. le Préfet du Nord.

Ecole de natation

Comme nous l'avons déjà annoncé l'école de natation sera ouverte au public à partir de demain dimanche 7 juin.

Les mercredis, de trois heures du soir à la fermeture et les vendredis, de 5 heures du matin à midi, sont des demi-journées réservées aux femmes.

L'école gratuite sera exclusivement réservée aux femmes les dimanches suivant le 21 juin, le 19 juillet, les 9 et 30 août de 2 heures de l'après midi à la fermeture.

Ne pas confondre

M. C. Renaud, rédacteur du journal des adjudications et des ventes immobilières, demeurant 105, rue de l'Ouest n'a rien de commun avec le nommé Emile Renaud, condamné ces jours derniers à 1 mois de prison par le tribunal correctionnel de Lille.

Enseignement public

Mlle Degallaire institutrice adjointe, à Roubaix école de la rue St Vincent-de-Paul est nommée en la même qualité à Vieux Berquin elle est remplacée par Mlle Odore précédemment à Accrissieux (Lille).

— M. Bultaux, instituteur adjoint, à Hem, passe en la même qualité à Lille, école de la rue de la Phalèque, il est remplacé par M. Caplier, de Haut-le-Wastine.

Concours publics

Programme du concert public donné par la Lyrique Tourcoing, dimanche 7 juin, au parc de Barbieux, de 3 à 7 heures du soir, et jeudi soir 11 juin, sur la place de la Liberté.

1. Allegro militaire. — 2. Fantaisie sur Faust. — 3. Grande valse. — 4. Marche lorraine. — 5. Polka pour piston, par M. Dedeker. — 6. Ouverture du Prétendant. — 7. Rêve fantaisie.

Vélodrome tonkinoisien

La sensationnelle réunion de dimanche mettra aux prises avec le team américain et le champion hollandais Jaap Eden, plusieurs coureurs de valeur parmi lesquels Muringer, Gras, Thouanlin, Ponet, Duranti, Tenglet, Pichart, Gossjean, Govin parisiens, Delemenne, Delge, Deschamps et Foucher, amiénois, Dutrieux de Lille-pierre (ou ancien).

Dans la course tandems, se rencontreront les équipes : Johnson et Donald, Muringer Duranti, Thibaud-Thibaut, Tonglet-Brosseau, Gras-Ponet, Dutrieux-Delespierre et Deschamps-Foucher.

La réunion sera terminée par un essai de record de Johnson Johnson.

***

L'administration du vélodrome tient à nous prier de rappeler que, en nous, les galeries et tribunes couvertes, elle fait mettre en vente des cartes de tribunes ordinaires sans augmentation de prix. La vente en sera terminée dimanche à une heure.

En prévision du concours d'étrangers que le clou sensationnel de la réunion de dimanche ne peut manquer d'amener au Vélodrome, l'administration en sera peut-être forcée de limiter la vente des cartes de tribune et déchine décline dès à présent toute responsabilité à cet égard.

N. B. — La galerie sera abritée contre le vent par un nouveau velum.

Les portes du vélodrome seront ouvertes à deux heures.

Chronique Colombophile

L'union Tourcoing-Roubaix des amateurs se [illegible] le 10 courant, à 9 heures du matin, [illegible] Ch. Dorlin, Langle des rues Turgot et Vallin. La mise est fixée à 1 fr. 50 [illegible] pour prix. Aucune autre [illegible] ne sera faite. Réglage au vitesse propre [illegible] Bouillet, [illegible] les plus justes et [illegible] par les principales sociétés de la région.

Mouvement Ouvrier

Le groupe *Karl Marx* [illegible] ce soir samedi, au local la Paix, [illegible] soir.

Le groupe *Les Vengeurs de Roubaix* se réunira ce soir à 8 h. 1/2 en son local chez le citoyen Allart, rue de Lannoy, [illegible].

L'assemblée générale du Parti ouvrier aura lieu le dimanche 7 juin à 10 heures du matin, au local de la coopérative La Paix.

Ordre du jour très important.

Le groupe de Fomat [illegible] Rouget, [illegible] Ebrantage 27, se réunira ce soir samedi à 8 heures 1/2.

WATTRELOS. — Le groupe du Parti Revanche de Sartel [illegible] 15 Débarqué à Gouelette, rue du Sablon, [illegible] ce soir Samedi à 8 heures 1/2. Présence indispensable.

Le groupe des *Divers* [illegible] le lundi 8 juin à huit heures du soir, rue Ma campagne 40 estaminet Paul Doublier.

Le groupe la Branche [illegible] se réunira le samedi [illegible] rue [illegible] à 8 heures 1/2.

WATTRELOS. — [illegible] — Le Parti Ouvrier de Wattrelos a l'honneur d'informer tous les camarades qu'il aura prochain, 9 juin, à 8 heures précises du soir, il aura une réunion chez le citoyen Lecoeuche, au Cerf-volant.

Le but de cette réunion est de faire aux nouveaux mariés, Alphonse Declovin et Maria Derveaux, un joli bouquet, mais quelques accessoires [illegible] ménage, comme ils ont [illegible] sympathie et se reconnaissance pour leur attitude frondeuse et rovolutionnaire au Parti. Les camarades ainsi que les [illegible] du Parti ouvrier sont invités à assister à cette manifestation.

LE CÉPHALIQUE SAINT-MICHEL

guérit instantanément **Maux de dents, de Tête, Migraine, Nevralgies.** Prix 1 fr 50. Les cas rebelles nécessitent l'emploi des pilules antinevralgiques St-Michel prix 3 francs. **Pharmacie Couvreur,** Roubaix et dans toutes les Pharmacies. Exig. **et les médicaments** cépnaliques

LES MAUX D'ESTOMAC

Crampes, gastralgies, acidités. Diarrhées ou constipations et autres inconvénients **des mauvaises digestions,** disparaissent par l'emploi des granules **Anti-dispeptiques du Dr Jackson.** Prix du flacon : 6 francs. Pharmacie Couvreur, Roubaix.

SUPPRESSION d'Haleine Mauvaise Expectoration CONSTIPATION Glaires ASTHME Bronchites CHRONIQUES Rétrécissements d'Urètre Hydrocèle Rhumatismes Gravelle Diabète Incontinence d'Urine Pertes Vessie Reins Prostate Sang Sucre Albumine Vessie Reins Prostate Sang Sucre Albumine Dr L. DRUMEAU, Pharm. 1er cl. LILLE et toutes pharmacies

CONSEIL UTILE. — Visiter sans retard les Grands Magasins **DEWACHTER Frères,** 6 et 8, rue de la Gare, LILLE. C'est actuellement le rendez-vous du Tout-Lille élégant, de ceux qui savent bien s'habiller et savent où s'adresser. — On y trouve les vêtements les plus riches, les **mieux faits, les plus à la mode** (à des prix tellement avantageux qu'on est forcé d'acheter.)

Vêtements pour Hommes ; Vêtements pour Jeunes Gens ; gracieux **Costumes d'enfants.** Tout s'enlève comme par enchantement. La Maison **DEWACHTER Frères** est en grande vogue, c'est le succès du jour et on le comprend vite. C'est une Maison de Confiance, on peut y aller les yeux fermés ; toutes les marchandises sont d'une solidité à toute épreuve, d'un bon goût irréprochable et les prix d'un bon marché qu'on ne rencontre que là, 6 et 8, rue de la Gare, à Lille.

TOURCOING

LA CAVALCADE DE DIMANCHE

La cavalcade de dimanche prochain s'annonce comme devant être particulièrement brillante.

Partout en ville et principalement dans les rues que le cortège historique doit parcourir les préparatifs de la fête sont poussés avec une grande activité. L'administration municipale qui compte célébrer en même temps le succès des dernières élections, a promis son concours le plus dévoué aux organisateurs de cette fête moyenâgeuse.

Déjà l'on peut voir se dresser sur la Grand'Place devant l'ancienne mairie, un estrade haute de 10 mètres environ et qui représentera, croyons-nous, l'autel du sacrifice.

L'emplacement sur lequel est actuellement construit on bizarre a été concédé par la ville. Sur tout le parcours du cortège la circulation des voitures sera interrompue, les nombreux spectateurs devront se tenir sur les trottoirs et seront maintenus en respect par la police municipale qui sera mobilisée à cet effet.

Pour la circonstance nos braves agents seraient même tenus d'endosser leurs uniformes les plus flambants neufs, ils seront gantés de blanc et porteront le chapeau de grande cérémonie.

La chaussée sera recouverte d'un épais tapis de verdure et de fleurs naturelles la ville fera ensuite le nettoyage à sec (frais) et les agents donneront le temps à la foule en [illegible] qui en se découvrant respectueusement au passage du patriarche qui portera dans un vase le corps de Jésus-Christ, notre Sauveur à tous.

L'organisation de la cavalcade confiée aux soins de la maison Vandoorslaer et Cie ne laisse rien à désirer.

On verra successivement représentés les épisodes les plus marquants de l'histoire sainte.

Noé devant sa ménagère qui comprendra toutes les espèces d'animaux dont la terre était peuplée à l'époque du déluge.

Josué arrêtant le soleil et le clouant définitivement à sa place.

Moïse séparant les eaux de la mer Rouge.

Jonas pratiquant un trou d'air dans le ventre de la baleine.

Le Saint-Esprit pénétrant dans la chambre de la Vierge Marie.

Jésus Christ en tournée de propagande.

Diverses légendes du Moyen-Age ; vie et miracles des saints.

Mise en accusation, condamnation et supplice de Jeanne d'Arc.

Le massacre de la Saint-Barthélémy.

L'inquisition.

La révocation de l'édit de Nantes.

La légende des papes, etc., etc., en un mot tout ce qui a pu illustrer la religion depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

De nombreuses délégations seront au cortège. Notre-Dame-de-Lourdes sera représentée par M. Bayard, parent de l'illustre chanoine de ce nom et par plusieurs pères du Château Blanc.

Le pieux Découpeau marchera à la tête d'un troupeau de brebis en restant les paroles de l'Evangile : « Heureux ceux qui ont l'esprit de royaume des cieux en appartient. »

Il aura aussi la Commission des miracles de N. D. de Lourdes, de Sainte-Anne de la Madrière et de la Crasse Bessy.

Monsieur Anatole et Monsieur Léon tiendront les extrémités d'une banderole portant cette inscription : « Laissez venir à moi les petits enfants.

Plusieurs musiques prêteront leur concours à cette solennité qui dépassera en magnificence tout ce qui a été vu de nos jours.

Vers onze heures et demie le cortège débouchera sur la place [illegible] pour la partie finale.

Des sonneries de trompettes et de fanfares se feront entendre et pendant plus d'une heure, la circulation sera interrompue sur la Grand'Place et dans les rues avoisinantes.

Il est clair que la scène de la fin ne produira un merveilleux effet sur la foule. On verra la glorification du catholicisme et la consécration définitive de son triomphe, affirmé d'une façon aussi éclatante lors des dernières élections.

G. DESCHEERDER

Nota. — Nous apprenons que l'administration municipale a fait surseoir provisoirement aux travaux d'enlèvement des rails de tramways sur la Grand'Place. Afin de ne pas gêner les processions, on a fait combler à la hâte les tranchées qui restaient ouvertes.

Par bonheur nos édiles n'ont pas donné suite au vœu de M. Delpuy qui voulait, lui, la reconstitution du kiosque sur la Place.

Cette mesure aurait en pour seul effet de nuire au coup d'œil que présentera la place au moment de l'apothéose finale.

Trop d'insolence

L'audace de certains patrons ne connaît décidément plus de bornes.

Non contents d'avoir voulu affamer leurs ouvriers en grève, les maîtres plombiers de la ville qui se sont constitués en syndicat poussent la cynisme et le cynisme jusqu'à s'entendre entre eux pour fermer impitoyablement les portes de leurs ateliers aux malheureux qu'ils considèrent à tort ou à raison comme étant les fondateurs du syndicat des ouvriers de leur corporation.

Ces messieurs ne se gênent nullement pour déclarer qu'ils feront *crever de faim* **(le mot est leur) qui n'ont pas voulu se soumettre les premiers.**

Et dire que nos lois tolèrent ce genre de provocations lorsqu'elles frappent sans pitié et condamnent à la prison infâmante **les malheureux en grève qui se permettent les moindres excès de langage !**

Mais, disent gravement les juges, il y a là entrave à la liberté du travail et ce délit doit être sévèrement réprimé.

Ah ! nous le savons bien, la liberté n'existe que pour les patrons ; le code qui nous régit est bien élastique et les magistrats bourgeois savent bien naïs de l'interpréter à la satisfaction des pauvres travailleurs dont ils ne dépendent malheureusement pas.

Jeudi soir encore, à l'issue du conseil des prud'hommes, un patron, M. Gillis Blais, a insulté grossièrement trois ou quatre ouvriers en présence de plusieurs témoins les appela voleurs.

Ah ! si un grévisto poussait à bout par la faim, la rage au cœur de ne pouvoir donner le nécessaire à ses enfants s'était permis pareil langage comme la police eut été prompte à lui mettre la main au collet ! comme nos juges se seraient empressés de frapper le malheureux.

Mais il s'est agi d'un patron d'un bourgeoisant l'on n'a pas cru devoir jusqu'à présent tenir compte de la plainte qui a été déposée.

Tous les ouvriers sont des voleurs, s'écriait ainsi sur un de ces honnêtes patrons, un de ces [illegible] plombiers, exploiteurs du malheur de la [illegible] disparaître les numéros de [illegible] zinc.

N'importe, on se rappelle probablement plus certaines petites opérations crucifiantes qui eurent lieu lors des travaux de l'usine à gaz et du Château des Fleurs.

Que toutefois il prenne garde, d'autres pourraient bien le lui rappeler et au besoin lui tirer les oreilles.

A bon entendeur, salut !

Convocations et avis

Les groupes suivants se réuniront aux leurs locaux respectifs.

L'Emancipation, samedi soir, à 8 heures.

L'Egalité, samedi soir, à 8 heures 1/2.

La jeunesse socialiste, dimanche, à 9 heures.

L'Humanité Ouvrière, dimanche, à 8 heures 1/2.

La Revanche des Exploités, dimanche, à 8 heures.

Le deuxième groupe est en formation à l'estaminet du Vert-Chasseur, rue de l'Halempin.

Les citoyens désireux d'en faire partie peuvent se faire inscrire à dater d'aujourd'hui.

Les camarades détenteurs de carnets à souches et de listes de souscription sont priés de faire rentrer les fonds le plus vite possible afin de permettre au secrétaire de rendre les comptes à l'assemblée générale prochaine.

Travaux d'imprimerie

Pour les annonces ou travaux d'imprimerie, s'adresser au citoyen G. Descheerder, 5, rue St-Jacques, représentant pour Tourcoing de l'Imprimerie Ouvrière.

Syndicat des peintres et vitriers

Les membres de la Commission du syndicat des peintres et vitriers sont priés de se réunir ce soir à 8 heures au local rue St-Jacques.

Ordre du jour : Décisions à prendre en vue de l'Assemblée générale qui aura lieu mardi prochain.

Avis aux anciens militaires

Les anciens militaires ayant accompli deux périodes de service de sept ans et qui se trouvent dans les conditions voulues pour participer au fonds de secours de 200,000 francs inscrit cette année en leur faveur au budget de la guerre, sont invités à se présenter à la mairie, bureau militaire, pour se faire inscrire.

Violences légères

Contravention pour violences légères a été dressée à la charge des nommés Vandeplanche Jules, Lepers Clémence et Vandeplanche Mathilde.

Infraction à un arrêté d'expulsion

Le nommé Achille Parmentier a été arrêté pour infraction à un arrêté d'expulsion.

LILLE

ARRESTATION D'UN ESCROC

Jeudi dans l'après-midi, un télégramme du parquet de Bruxelles informait le service de la sûreté de Lille qu'il recherchait un individu coupé des fraudes au préjudice de la succursale du Crédit Lyonnais à Périgueux.

Cet individu nommé Etienne Suchet, âgé de 36 ans s'adrobe une somme assez importante au Crédit Lyonnais de Périgueux où il était employé.

La sûreté de Lille après d'actives recherches, a réussi à arrêter les [illegible] hier, vers cinq heures après-midi, rue Léon Gambetta, 22, où il était descendu avec sa maîtresse.

Suchet, qui n'avait presque plus d'argent sur lui, a été déféré au Parquet.

UNE CHUTE DE 7 MÈTRES

Hier, vers trois heures après-midi, un jeune manœuvre de maçon, âgé de 18 ans, travaillait dans une maison en construction, rue de Turenne, 49.

Il montait à l'aide d'une échelle, en haut d'un échafaudage, portant sur ses épaules un bac de mortier, lorsque tout d'un coup il perdit équilibre et tomba de l'échelle au fond de la cave, d'une hauteur d'environ sept mètres.

Relevé aussitôt, le pauvre garçon a été transporté en voiture d'ambulance à l'Hôpital de la Charité. Dans sa chute il a reçu des contusions multiples sur tout le corps et l'on craint qu'il n'ait des lésions internes.

Un mari brutal

Le commissaire de police du 8e arrondissement a dressé procès-verbal à la charge du sieur Gustave Marteds, âgé de 43 ans, chaudronnier, demeurant rue du Maréchal-Mortier, 2, pour coups et blessures à sa femme.

Un amateur de rats

Un forain installé en ce moment pour la ducasse d'Esquermes, au boulevard Montebello, possédait dix rats blancs savants, qu'il faisait travailler devant le public.

Un individu, très amateur des rats du dit forain, pénétra dans sa loge, dans la nuit de jeudi à vendredi et les lui enleva.

Le volé a porté plainte au commissaire du 8e arrondissement.

Vol avec effraction

Jeudi, vers dix heures du soir, des jeunes rôdeurs, resté jusqu'à présent inconnus se sont introduits, dans le magasin de M. Gerome Doom, boulanger, rue Marais, 1, en brisant des carreaux de la devanture.

Ils ont volé trois caisses de sucre et un bocal de dragées. Des agents en patrouille ont, quelques heures plus tard, retrouvé rue Marais, les caisses et le bocal vide.

M. Perlet, commissaire de police du 1er arrondissement, a ouvert une enquête.

Cours Municipal des chauffeurs

Ce cours aura lieu tous les mercredis, à partir du 10 juin 1896, dans l'Amphithéâtre de physique de l'Institut Industriel entrée par la rue Jeanne d'Arc, à huit heures et demie du soir. Professeur : M. Lefèvre, contrôleur principal des Mines.

Indépendamment des leçons indiquées ci-dessus, il sera fait, le dimanche, sous la direction du professeur, des visites dans les usines pour étudier en détail les divers systèmes de générateurs et de machines.

Des certificats de capacité et des diplômes seront délivrés aux élèves qui auront subi les examens avec succès devant un jury spécial. La Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts distribuera dans sa séance solennelle des certificats et des diplômes. Elle ajoutera pour les élèves les plus méritants, des médailles en argent et en bronze accompagnées de primes, le cas échéant.

Pour les pauvres

M. Blanchard, aux Instrates, a tir pigeons a remis à M. le maire de Lille, une somme de 20 fr. perçue pour les pauvres les 24 et 25 mai dernier.

Un grand concours de pinsons

Un concours de pinsons sera organisé par la société des Cours doveux, place aux Bleuets, 6, estaminet Sourdeau le dimanche des [illegible] de Lille, 14 juin à six heures du matin.

Avis aux amateurs.

Jeu de Boules

La société des « Petits Poignets » établie chez M. Frédéric Deconinck, rue des Postes 38, organise pour le dimanche 7 juin, un concours de jeu de cinchon.

Il y a offrir de prix en espèces réparties comme suit : 1er prix, de 12 fr., de 8 fr., de 6 fr., de 3 fr. et de une pièce surprise.

La mise sera de 25 centimes. On commencera à 2 heures.

Avis

La ville du Havre favorisée par l'acceptation non seulement de son concours donné par des élèves de gymnastique à l'exposition de Rouen 1896.

A l'honneur comme première ville balnéaire de Normandie d'être admise comme première avec la ville de Rouen. A la remise du drapeau de l'association de toutes sociétés de gymnastique de France.

Coopérative ouvrière

Réunion du Conseil d'administration du 31 mai 1896.

Dans sa réunion de ce jour, le conseil d'administration a décidé d'arrêter les comptes et de faire la rentrée des jetons le 15 juin courant.

Les bénéfices seront répartis au même taux pratiqué pour les consommateurs de pain que ceux de farine.

La distribution des bénéfices aura lieu le 11 juillet chez le citoyen Fouquet.

A cet effet une assemblée générale sera tenue le 11 juin chez le citoyen Coupleux, rue Notre-Dame-de-Grâces.

Le conseil d'administration prévient les coopérateurs que la recette de quinzaine se fera au siège de la coopérative, rue de l'Abbaye, le dimanche 7 juin de 10 heures du matin à 1 heure.

Concours international de gymnastique de 1896

Le comité d'organisation informe les délégués des sociétés gymnastiques que les réunions du comité auront lieu à 9 h. du soir, aujourd'hui, samedi, mardi, mercredi, vendredi de la semaine prochaine, au gymnase de la société de gymnastique.

La Jeunesse Lilloise, 25, rue Léon Gambetta fait [illegible] au gymnase de la place Sébastopol le samedi courant à 8 heures précises sous la Halle de ville, salle des adjudications.

Les sociétés gymnastiques sont invitées à désigner leurs délégués pour recevoir les sociétés étrangères et tous ceux de gymnastique participant aux concours.

Obsèques

Hier ont eu lieu les obsèques du citoyen Pierre Vandeltracten âgé de 21 ans, tourneur en bois chez M. [illegible] et inhumé. Plus de [illegible] personnes assistaient au convoi dont le cercueil était recouvert de couronnes et de nombreux [illegible] parmi lesquels on remarquait une [illegible] de la Fédération du Parti ouvrier.

Au cimetière du Sud où le corps a été inhumé leurs discours ont été prononcés l'un par notre ami Desrumeaux au nom du Parti ouvrier et l'autre par le citoyen Delecluze, au nom de la Libre-Pensée.

Nous présentons à la famille si cruellement éprouvée nos respectueux hommages de condoléance.

N'achetez pas de linoleum sans d'avoir vu les prix de la Maison DE LA SALLE, 18, rue des Chats Bossus.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Présidence de M. DASSONVILLE

Audience du 5 juin

Un brutal. — Dumetz Arthur, 21 ans, maçon à Lille, passant dans une rue de Lille rencontre le sieur Vanloo que, du reste, il ne connaissait ni d'Ève ni d'Adam et sans mot dire, il lui porta un violent coup de poing à la figure.

Dumetz prétend qu'il était ivre et qu'il ne se souvient de rien. Le Tribunal condamne cet étrange agresseur à un mois d'emprisonnement.

Consommateur sans gêne. — Coyfyn Auguste entrant un jour dans le cabaret de la dame Zaïma Verceaten, but trois chopes qu'il refusa nettement de payer quand le quart d'heure de Rabelais arriva. Poussé par l'indignation de la cabaretière il s'empara d'une somme de 5 francs qui se trouvait dans le comptoir.

Coyfyn Auguste est condamné à 3 mois d'emprisonnement.

Un satyre. — Leman Joseph, âgé de 27 ans, chauffeur à Roubaix, s'est livré devant des petites filles à des démonstrations obcènes.

Ce peu intéressant personnage est condamné à 4 mois d'emprisonnement et 16 fr. d'amende.

Une visite fâcheuse. — Develère Henri, 30 ans, journalier à Linselles, Everard Camille, 19 ans, tisserand à Roubaix, Delamilleure J.-B. journalier, à Halluin et Dassonville François, 23 ans ouvrier agricole à Roncq comparaissent devant le Tribunal sous l'inculpation de violation de domicile et de coups et blessures.

Le 13 avril dernier, le sieur Nollet, habitant Halluin, avait eu une discussion avec sa femme. Cette dernière crut bon de quitter son domicile et d'aller se réfugier chez son beau-frère, le nommé Develter Henri. Nollet dont la colère s'était calmée, alla chercher sa moitié pour la ramener. Mais Develter lui répondit qu'elle n'était pas chez lui et ferma la porte au nez du malheureux mari, qui alla se recoucher fort ennuyé.

Vers 2 heures du matin, Nollet fut réveillé en sursaut par un vacarme épouvantable qui se faisait dans la rue. Des individus le sommèrent d'ouvrir et comme Nollet ne répondait pas, ils brisèrent la porte à coups de pieds et firent irruption dans son domicile. Puis ils se précipitèrent sur l'infortuné Nollet.

Develter lui porta un violent coup de poing qui le fit tomber étourdi. Les autres, venant à la rescousse de leur camarade, ils bourrèrent de coups de pieds le pauvre Nollet qui pourtant réussit à s'enfuir par une croisée, plus mort que vif.

Il est difficile d'établir les causes véritables de ces actes de brutalité. Ce qui est certain, c'est que ces individus étaient fortement imbibés.

Le tribunal octroie à Develter, trois mois d'emprisonnement, à Everard, deux mois, à Delamilleure, trois mois et à Dassonville, trois mois.

Un agent d'affaires véreux. — Asseman Achille, 41 ans, fait partie de cette bande d'agents véreux dont le métier consiste à extorquer aux malheureux qui se livrent à eux, l'argent qu'ils possèdent. Il est certainement des agents d'affaires honnêtes et consciencieux, mais combien sont comme cet Asseman, d'Armentières qui fut accusé de la confiance de 67 personnes.

Revenons au peu ! Les différentes sommes qui lui ont été remises à titre de prêt ou de mandat formaient un total de 2284 francs.

Asseman encaissait les créances qu'on lui confiait et gardait l'argent.

Le Tribunal se montrant d'une juste sévérité condamne l'agent véreux à dix mois d'emprisonnement et cent francs d'amende.

Un habitué [illegible]. — Renard Louis, 34 ans, tisseur à Roubaix, mérite bien son nom ! Pour se procurer de l'argent il use de trucs fort ingénieux qui longtemps lui ont réussi. Il organisait à Roubaix dans divers estaminets des représentations au bénéfice de telle ou telle personne qu'il savait malheureuse, puis il empochait patriotiquement le produit des sommes [illegible]. C'est ainsi qu'un jour, sur la plainte d'une pseudo bénéficiaire, il fut incarcéré.

On découvrit à la charge de Renard des faits plus graves. Aujourd'hui il comparaît pour avoir détourné au préjudice de la société « *La Jamentation* » [illegible] d'Armentières [illegible] un total de 184 francs.

Voici comment la ruse employée opérait. Il était gérant de recettes de la dite société, et comme tel chargé de la livraison des marchandises aux clients.

Certains clients ont l'habitude de se faire livrer des marchandises à date fixe. Au moment de la livraison un bon est remis au client ou sont inscrites la quantité et la nature de la marchandise livrée et ces indications sont transcrites sur un registre. Quand on vérifia les registres, au départ de Renard, on put constater que les marchandises livrées n'étaient pas inscrites sur le **registre ; les bons avaient été falsifiés et des marchandises ajoutées sur les bons.**

Le trop ingénieux Renard est condamné aujourd'hui à 4 mois d'emprisonnement et 25 fr. d'amende.

Un mari peu commode. — Claeys Félix, [illegible] maçon à Lille, fait constamment des scènes à sa femme quand il est ivre et cela lui arrive fréquemment. Au cours d'une de ces querelles non [illegible] d'injurier sa légitime, il lui prit à la tête [illegible] qu'il la blessa assez grièvement.

Deux mois de prison à ce mari brutal.

[illegible] Pierre, 75 ans, affirmant [illegible] les gamins de 6 à 7 ans et se livrant sur eux à des [illegible]. Il est d'ailleurs coutumier du fait, ayant déjà subi deux condamnations pour le même délit.

Bérngots Pierre [illegible] qui sont reprochés, ce qui remporte pas le tribunal de le condamner sur les formelles déclarations des enfants à 18 mois d'emprisonnement et 16 francs d'amende.

[illegible] — Boisson Henri, 18 ans, [illegible] dans une nuit [illegible] dans les chantiers [illegible] ouvrières qui travaillaient dans le chantier.

Boisson est condamné à trois jours d'emprisonnement.

[illegible] — Verstraeten Henri, 38 ans, peintre en bâtiments, rue de Wazemmes et Vandenbeen Louis, 25 ans, entrant dans un cabaret y mettent grand tapage et après avoir brisé la porte d'entrée Verstraeten porta un violent coup de tête aux beaux-yeux du patron de l'estaminet.

Vandenbeen est acquitté et Verstraeten condamné à 1 mois d'emprisonnement.

Ivresses [illegible]. — Hainaut Henri, 15 jours et Henri Clément, un mois d'emprisonnement pour mendicité en réunion. — Minet Amand 20 jours et Wannaert, 10 jours pour mendicité. — Delrue Alfred, mendicité, 1 mois. — De Dorst, contravention à un arrêté d'expulsion ; 1 mois.

ETAT-CIVIL

Roubaix. — Naissances du 5 juin 1896. — Adrien Marghem, boulevard de Metz, cour Desclaimps. — Julia Meurisse, rue de Valenciennes, 40 bis. — Louis Vincin, rue de Thiesle, 40. — Lucie Scherpereel, rue du Moulin, 86. — Jeanne Quiévre, rue Solférino, 13. — Pauline et Clémence Lalons, rue de l'Ommelet, impasse Vennet. — Louis Lourme, rue du Vélocipède, cour Dufourt. — Alphonse Beert rue de la Perche, impasse de la Brasserie, 2. — Jeanne Freton, rue de Bellevue, 34.

Décès

Léonard Dectaup, 72 ans, rue St-Jean. — Claire Morplont, 25 jours, rue St-Louis, cour Serepel, 3. — Alexandre Dercux, 3 ans 7 mois, boulevard de Strasbourg, 194. — Joséphine Demaertelaere, 15 mois, rue du Nouveau-Monde cour Lepoutre, 2. — Marie Fournier, 29 jours, rue des Anges, 90. — Antoine Evrard, 38 ans, Hôtel-Dieu. — Julie Lange, 70 ans, rue de Tourcoing, 95. — Ursule Loquet, 63 ans, rue Jean-Hart, 19. — Dubois, présente sans vie, rue d'Isly, impasse du Nord, 5.

Tourcoing. — Naissances du 5 juin 1896. — Maurice Vandewyckele, rue du Pré-de-la-Baille. — Marie Delberghe, rue du Brun-Pain. — Georges Delepaut, chemin des Carliers. — Jules Allard, rue de Ma Campagne.

Décès. — Arthur Matteuws, 9 mois, hôpital-civil. — Louise Stockman, 4 ans, rue de Wasquehal. — Auguste Ferret, 9 mois, rue des Villas. — Hélène Anset, 1 an, rue Fin-de-la-Guerre.

Le Gérant, CHARLES CAPY.

Lille, imprimerie de l'*Egalité*.
28, rue de Fives 23